



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND

## AVIS PUBLIC

### **Avis à toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos du projet de règlement régional relatif au contrôle du déboisement (MRC-885) de la MRC de Drummond**

---

*Durant la période d'état d'urgence sanitaire, le processus de consultation qui fait l'objet du présent avis remplace le processus usuel d'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement régional relatif au contrôle du déboisement de la MRC de Drummond (MRC-885).*

Lors d'une séance ordinaire tenue le 15 avril 2020, le conseil de la MRC de Drummond a adopté le projet de règlement MRC-885 et a autorisé le processus de consultation écrite lors de la séance ordinaire tenue le 17 juin 2020.

Le projet de règlement a pour objectif :

- De favoriser le développement durable de la ressource forestière sur le territoire de la MRC de Drummond par le contrôle du déboisement à des fins d'activités sylvicoles, de mise en culture du sol ou à d'autres fins;
- De remplacer les dispositions prévues sur l'abattage d'arbres au schéma d'aménagement et de développement révisé (MRC-773-1) et du règlement de contrôle intérimaire (MRC-827) par un règlement régional, conformément à l'article 79.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- D'assurer une application régionale, par la MRC de Drummond, de la réglementation pour une uniformisation entre les différentes municipalités locales.

Ce projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la MRC de Drummond à l'adresse suivante : [mrcdrummond.qc.ca/gestion-du-territoire/deboisement](http://mrcdrummond.qc.ca/gestion-du-territoire/deboisement).

Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos du projet de règlement doit le faire dans les 15 jours de la date de la présente publication à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

- [jgboissonneault@mrcdrummond.qc.ca](mailto:jgboissonneault@mrcdrummond.qc.ca)
- MRC de Drummond  
436, rue Lindsay  
Drummondville (Québec) J2B 1G6

Un rapport sur la consultation sera déposé au conseil de la MRC incluant les commentaires obtenus avant l'adoption prévue du règlement.

Donné à Drummondville, ce 15 juillet 2020.

Gabriel Rioux  
Directeur général